

Exportations de bois d'oeuvre

Des négociations se poursuivent en vertu de l'article 15. J'espère que le nord de l'Ontario y est associé. La semaine dernière, une autre ronde de négociations s'est amorcée entre les représentants du gouvernement fédéral et de l'industrie du Canada et le département du Commerce des États-Unis au sujet des mesures de remplacement de la surtaxe de 15 p. 100. Ces négociations vont se poursuivre cette semaine et au début de la semaine prochaine et on espère qu'une solution constructive au problème sera trouvée.

Je vais maintenant passer en revue certains des points forts de l'industrie du bois d'oeuvre de l'Atlantique pour les huit derniers mois. La région de l'Atlantique profite du même marché en hausse que le reste du pays. Même si les sociétés non exclues des Maritimes n'expédient pas tant de bois d'oeuvre aux États-Unis que par les années passées, la vigueur du marché local a plus que compensé les effets de la surtaxe de 15 p. 100.

Le marché hors-continent a également été très favorable. Selon le rapport du mois d'août 1987 du *Maritime Lumber Bureau*, la demande hors-continent dépasse les capacités d'approvisionnement et les agents européens sont surpris qu'il n'y ait pas plus d'expéditeurs des Maritimes qui profitent de cette demande vigoureuse.

Il vaut la peine de souligner également que les craintes qu'on avait dans les Maritimes de voir le bois d'oeuvre des autres provinces envahir le marché intérieur ne se sont pas concrétisées. L'Ontario avait également les mêmes inquiétudes à l'égard des expéditions en provenance de l'Ouest, comme on a pu le constater lors des audiences sur le projet de loi C-37. Elles se sont avérées futiles également. L'éventualité est peu probable, puisque les principaux producteurs, la province de Québec et la Colombie-Britannique, ont relevé considérablement leurs droits de coupe par rapport aux niveaux en vigueur avant le projet de loi C-37. Il s'agit là de bonnes nouvelles, tant pour les producteurs des Maritimes que pour ceux des autres provinces. Cette région a participé à l'essor que nous avons connu dans le domaine du bâtiment alors que près de 202 000 unités ont été construites au Canada.

C'était surtout l'ouverture des frontières qui nous préoccupait, et le gouvernement a pris des mesures en conséquence. Mes collègues doivent comprendre que le libre-échange est le seul moyen d'assurer la croissance économique des régions comme le nord de l'Ontario. Le chef du nouveau parti démocratique a beau jeu de dire que nous n'avons pas vraiment besoin de commercer. Il vient d'Oshawa, la ville de General Motors, qui compte le plus fort volume de commerce entre deux pays et aucun chômage. Il ne comprend pas les préoccupations des régions comme le nord de l'Ontario.

Mon collègue de Cochrane-Supérieur et d'autres députés du nord de l'Ontario devraient faire cause commune pour assurer l'avenir commercial de cette région. C'est malheureux de voir que parfois l'idéologie prend le pas sur la stabilité et l'avenir de nos régions.

J'ai la conviction que les démarches du premier ministre (M. Mulroney) et de la ministre du Commerce extérieur (M^{lle} Carney) au début de l'année rehausseront les perspectives économiques du nord de l'Ontario. Qu'elles assurent un meilleur

avenir aux générations futures de Canadiens. Ces démarches nous ouvriront de nouvelles perspectives dans l'industrie du bois d'oeuvre, les mines, le tourisme et l'agriculture. Je demande à tous les députés du nord de l'Ontario de se prononcer fermement en faveur de cet accord qui renforcera nos futures assises commerciales. C'est pour cette raison que nous devons le faire ratifier. Et cette démarche devrait avoir des résultats heureux pour mon collègue de Fundy-Royal.

• (1740)

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Madame la Présidente, je suis heureux d'intervenir au sujet de la motion du député de Fundy—Royal (M. Corbett). Permettez-moi tout d'abord de le remercier. Selon moi, il faut profiter de l'occasion qui nous est offerte de débattre la situation actuelle et l'avenir de la principale industrie du pays. En fait, je suis heureux de constater que le nombre de députés présents est relativement grand alors que nous discutons d'une initiative parlementaire. Je félicite tous mes collègues de l'intérêt qu'ils portent à la question.

Je tiens également à remercier le député de Fundy—Royal de nous avoir exposé en détail la situation dans l'industrie régionale des produits forestiers, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick plus particulièrement; il était vraiment très bien renseigné, selon moi. Alors que je lui fais ce compliment, je voudrais également le mettre en garde et lui dire que l'industrie forestière au Canada varie tellement d'une province à une autre et même au sein d'une province donnée, qu'il ne faut jamais supposer, lorsqu'on examine les régimes de gestion et d'imposition, les droits de coupe et le reste d'une province à une autre, et même d'une région à une autre, que ce qui est bon pour le Nouveau-Brunswick l'est nécessairement pour le nord de l'Ontario.

Prenons, par exemple, les droits de coupe. Ils étaient déjà élevés dans les deux principales provinces maritimes productrices, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, et ils ont, en fait augmenté depuis. Cependant, les droits de coupe applicables dans une province de la taille du Nouveau-Brunswick, qui est quelque peu plus petite que ma circonscription, peuvent fort bien ne pas convenir pour une autre province.

Les régimes de gestion, la propriété des terres forestières, varient énormément d'une province à une autre. Ainsi, il existe au Nouveau-Brunswick une fédération extrêmement active et, selon moi, progressiste de propriétaires de terres forestières, qui n'a pas vraiment son pendant dans le nord de l'Ontario où pratiquement tout le bois est tiré de terres de la Couronne en vertu d'un permis délivré par le ministère des Ressources naturelles ou en vertu d'ententes sur la gestion des forêts. La situation au Nouveau-Brunswick est différente là encore.

Le député de Cochrane—Supérieur a parlé de certaines distances à parcourir dans le nord de l'Ontario. Je tiens à préciser au député de Fundy—Royal que les distances sur lesquelles les billes sont transportées parfois dans le nord de l'Ontario équivaldraient à prendre une bille sur la côte du Nouveau-Brunswick et à lui faire traverser la province jusqu'au Québec, en passant par le Maine.